

Zeitschrift:	Itinera : Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte = supplément de la Revue suisse d'histoire = supplemento della Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	20 (1998)
Artikel:	L'Etat social et les différences de genre : une perspective comparative
Autor:	Studer, Brigitte
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1078070

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Workshop «Sozialstaat» / Atelier «Etat social»

L'Etat social et les différences de genre. Une perspective comparative

Brigitte Studer

Lors de la journée des historiens suisses en octobre 1996 un atelier sur l'Etat social et le genre a réuni des historiennes de plusieurs pays. Le débat a eu lieu à partir du présupposé que l'Etat social institutionnalisait les différences de genre par ses dispositions légales et ses pratiques. Qu'il ne renforçait donc pas seulement les différences, mais qu'il participait aussi à leur construction en définissant par ses lois et leur application les normes sociales régissant le comportement des hommes et des femmes. Toutefois, au-delà de ce trait général caractérisant tous les Etats sociaux, les formes concrètes de ces derniers variaient fortement d'un pays à l'autre. A propos des rapports de genre, Jane Lewis a distingué trois types d'Etat social: ceux qui se basent principalement sur l'idée de l'homme chef de famille (comme la Grande-Bretagne ou l'Irlande, pays auxquels il faudrait sans conteste ajouter la Suisse); ceux qui ne s'inspirent que partiellement de cette notion (la France notamment); et enfin ceux dont l'inscription d'une position dominante masculine dans la famille est pratiquement absente (la Suède).

Loin d'être simplement les objets ou les passives victimes de la législation sociale, les femmes ont historiquement contribué à la formation des Etats sociaux et à la genèse de l'Etat providence. Salariées autant que clientes de ces institutions, les femmes ont en outre participé à l'élaboration des politiques sociales à travers leurs organisations et leurs activités. Quelle a été leur part en France, en Suède, au Québec/Canada et en Suisse? Les quatre contributions qui suivent présentent un état de la recherche par pays. Elles ont pour objectif premier d'apporter quelques réflexions à propos des divers modes d'intégration de la différence de genre dans les Etats sociaux dont il est question. Ensembles, elles fournissent un aperçu de la diversité des formes de législations sociales et leurs conséquences sur les rapports sociaux entre hommes et femmes. Quoique les situations nationales diffèrent au plus haut point, un constat général s'impose: il n'existe pour l'heure aucun Etat social qui tienne réellement compte du travail non rémunéré, aussi bien ménager que d'éducation et de garde des enfants, et où celui-ci soit partagé de manière égalitaire entre les sexes.